LES CAUSES PSYCHOSOCIALES DE LA VIOLENCE CHEZ LES JEUNES DES BIDONVILLES

PAR JAMES BOYARD

En raison de la forte influence de la doctrine militariste en sécurité, les haïtiens appréhendent traditionnellement les menaces de sécurité comme étant essentiellement d'ordre armé ou criminel, même si l'analyse et l'observation des faits attestent que ces menaces traditionnelles sont loin d'être les seuls phénomènes qui peuvent porter atteintes aux droits, au bien-être et à l'intégrité physique et morale des membres de la communauté.

Pour ne pas trop bousculer la place traditionnelle qu'occupent les menaces de sécurité criminelles dans l'imaginaire collectif haïtien, nous nous empressons à partir des statistiques de 2019 et 2020 de problématiser dans cet articles les facteurs psychosociaux à la base du processus de la violence armée et de proximité dans les bidonvilles et les quartiers défavorisés, en mettant en lumière le cadre cognitif déterminant dans le glissement de beaucoup de jeunes de ces quartiers vers une trajectoire criminelle.

I.- La Problématique de la violence urbaine et de proximité

Au moment où Haïti a décidé de tourner le dos à une longue tradition d'autoritarisme perpétuée jusqu'au début des années 1990 par des dictatures civiles et militaires, le pays semble à nouveau être rattrapé par le mauvais sort. En effet, malgré une présence d'une force de maintien de paix onusienne qui aura duré 14 années, le climat de sécurité interne a été tellement dégradé que le pays offre aujourd'hui aux yeux de l'opinion publique presque l'image d'une zone de guerre.

Et pour cause, si on considère seulement les statistiques criminelles annuelles pour les trois (03) plus grandes infractions classées dans la rubrique des crimes contre la personne, tels les meurtres, les kidnappings et les viols, on se rendrait rapidement compte que le territoire d'Haïti se définit surtout depuis au moins trois années par une violence armée de nature prédatrice, voire même génocidaire.

Les Tableaux de statistiques sous-indiqués se rapportant au nombre de cas de crimes contre la personne recensé pour la seule période 2019-2021 nous offre certainement une idée plus convaincante de l'ampleur de cette insécurité criminelle à laquelle la population haïtienne est exposée au quotidien :

I.- LES STATISTIQUES DES CAS DE MEUTRES OU DES ASSASSINATS DE JANVIER 2019 A DECEMBRE 2020

	Mois	Nombre de meutres
2019	Jan	117
	Feb	81
	Mar	89
	Apr	88
	May	86
	Jun	85
	Jul	78
	Aug	80
	Sep	79
	Oct	101
	Nov	85
	Dec	90
	TOTAL ANNUEL	**971 MEUTRES**
2020	Jan	103
	Feb	125
	Mar	104
	Apr	117
	May	120
	Jun	166
	Jul	67
	Aug	69
	Sep	89
	Oct	98
	Nov	101
	Dec	121
	TOTAL ANNUEL	**1280 MEUTRES**

II.- LES STATISTIQUES DES CAS DE KIDNAPINGS

DE JANVIER 2019 A DECEMBRE 2020

	Mois	Kidnaping
2019	Jan	12
	Feb	2
	Mar	15
	Apr	7
	May	5
	Jun	2
	Jul	5
	Aug	2
	Sep	0
	Oct	9
	Nov	9
	Dec	10
	TOTAL ANNUEL	78 KIDNAPPINGS
2020	Jan	17
	Feb	50
	Mar	16
	Apr	6
	May	3
	Jun	4
	Jul	19
	Aug	9
	Sep	17
	Oct	21
	Nov	32
	Dec	40
	TOTAL	234 KIDNAPPINGS

III.- LES STATISTIQUES DES CAS DE VIOLS

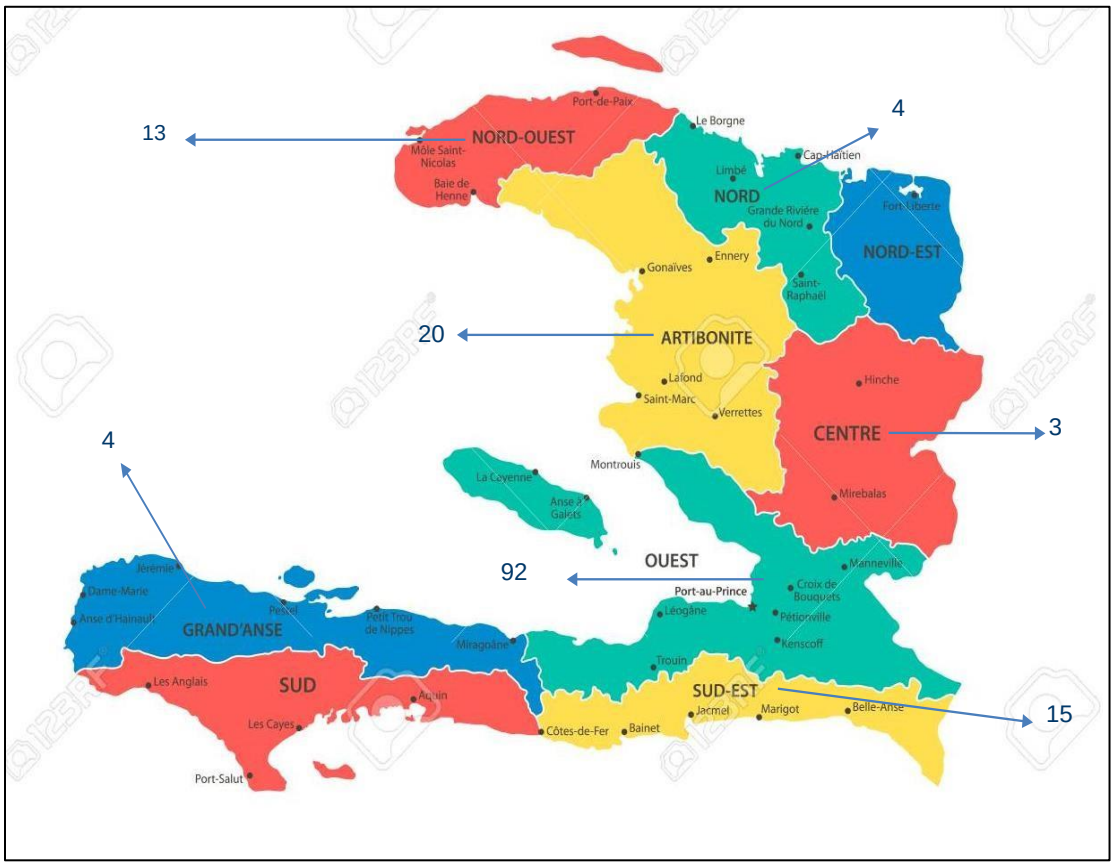
DE JANVIER 2019 A DECEMBRE 2020

	Mois	Nombre de viols
2019	Jan	14
	Feb	14
	Mar	15
	Apr	14
	May	15
	Jun	15
	Jul	4
	Aug	2
	Sep	7
	Oct	8
	Nov	6
	Dec	8
	TOTAL ANNUEL	**122 VIOLS**
2020	Jan	1
	Feb	8
	Mar	6
	Apr	9
	May	10
	Jun	13
	Jul	13
	Aug	17
	Sep	19
	Oct	13
	Nov	17
	Dec	7
	TOTAL ANNUEL	**133 VIOLS**

Comme nous pouvons le constater à partir de ces statistiques criminelles, ces données expriment deux réalités inquiétantes. D'un côté, elles traduisent à travers le nombre élevé d'assassinats, souvent spectaculaires et certaines fois en masse, de kidnappings et viols individuels ou collectifs, un niveau de criminalité jusque-là inédit, compte tenu de la tradition du niveau marginalisé de la criminalité qui caractérisait habituellement Haïti par rapport à la République dominicaine ou à l'ensemble de ses voisins de la Caraïbe, voire de l'Amérique centrale.

D'un autre côté, ces statistiques témoignent de l'emprise effective des gangs armés non seulement au niveau de la capitale et de ses régions avoisinantes, mais aussi au niveau de tous les autres départements, comme d'ailleurs l'indiquent les cartographies sous-mentionnés de répartition territoriale des gangs dans le département de l'ouest :

1) Carte de répartition des principaux gangs armés recensés (151 gangs armés)



II.- Les Déterminants psychosociaux de la violence criminelle dans les bidonvilles

Nous référant à ces différentes données chiffrées relatives à l'évolution de la criminalité en Haïti, nous pouvons facilement observer un certain virage radical des gangs armés dans leur pratique de violence vis-à-vis de la population civile. Bien entendu, pour apporter une solution efficace et durable à ce nouveau phénomène de violence prédatrice, il est nécessaire d'aller au-delà des facteurs habituellement évoqués ou perceptibles et de chercher surtout à bien appréhender les causes enracinées du problème, c'est-à-dire, les déterminants psycho-sociaux de la violence urbaine chez les jeunes des bidonvilles.

Ceci dit, avec une population estimée en 2017 par l'UNFPA[1] à plus de 11 millions d'habitants, dont, 31% est âgé de 10 à 24 ans, 33% de 0 à 14 ans et 62% de 15 à 64 ans, la population haïtienne est classée parmi les plus jeunes au monde. Cependant, si la jeunesse d'une population a toujours été considérée comme un atout pour tous les pays en voie d'industrialisation, elle peut constituer aussi un grand facteur de crise ou d'insécurité pour les pays moins avancés, surtout ceux qui négligent la variable démographique dans la formulation de leur choix de politiques publiques.

En effet, en raison de leur vulnérabilité naturelle, les jeunes des quartiers défavorisés sont, certes, les premières victimes des situations de crises politico-économiques ou de conflits armés, mais aussi et surtout les premiers à provoquer et alimenter ces crises ou ces conflits. Ce penchant presque naturel des jeunes pour la violence, les conflits, voire même les mobilisations collectives trouvent leurs racines dans ce que nous baptiserons ici, « les quatre dynamiques psychosociales » de la violence urbaine :

1.- La dynamique de « Regroupement identitaire »

En raison de leur quête identitaire naturelle, les jeunes sont toujours à la recherche d'une ***« filiation groupale »***, dépassant le cadre de leur environnement familial. Le mal est que, si ces regroupements identitaires apportent un certain sentiment de sécurité aux membres du groupe, en générant des dynamiques de protection réciproque, les phénomènes de différenciation identitaire

[1] Voir le ***Rapport de l'UNFPA (Fonds des Nations unies pour la population) de 2017***

auxquels ils donnent lieu encouragent une sorte de polarisation de certaines communautés, à travers non seulement la multiplication des regroupements de quartier, dont certains sont appelés vulgairement ***« Bases »***,mais aussi le développement de rapports sans cesse antagoniques entre les membres de ces petites communautés sur des questions aussi variées que futiles.

Aussi, même lorsque certains groupuscules de quartier ne se risqueraient jamais de glisser vers une trajectoire criminelle formelle, certaines données empiriques nous enseignent que leurs membres peuvent toutefois être à la base de conflits latents avec d'autres quartiers ou d'autres groupes rivaux, à cause d'une simple histoire de fille, de match de football ou même d'une simple altercation isolée avec un chauffeur de taxi-moto habitant dans l'un ou l'autre de ces quartiers rivaux.

2.- La dynamique du « complexe de virilité »

A cause du complexe de mal ou de virilité qui est associé à leur jeune âge, ainsi que de leur état psychique naturellement ultrasensible, les jeunes expriment un degré d'excitabilité et d'émotivité plus élevé que le reste de la population. Cette exacerbation de leur intelligence émotionnelle engendre chez eux une plus grande sensibilité face à des situations d'injustice, que celles-ci soient réelles ou seulement perceptuelles. Ce sentiment de frustration sociale quasi-permanent fait naitre surtout chez les jeunes des communautés pauvres une prédisposition naturelle à la révolte contre l'ordre social dominant.

C'est justement l'intérêt quasi-naturel de ces jeunes pour les mobilisations collectives et le militantisme politique radical qui sera à la base de la multiplication de nombreuses organisations dites populaires dans certains quartiers défavorisés, au point de transformer certains de ces quartiers en des zones sensibles ou en foyers de déstabilisation politique.

3.- La dynamique de la « Mafia Protectrice »

En raison de l'absence de l'Etat, à travers les services de prestation sociale ou de protection, certains jeunes ont pris l'habitude de se regrouper en « Base » ou en comité de quartier pour se protéger et protéger les membres de la communauté contre les actions de bandits ou les abus d'individus étranger à cette communauté. Le phénomène des « Comités de vigilance » qui assuraient dans le temps la défense de certains quartiers contre ce qu'il convenait d'appeler les « Zinglindos » correspondaient justement à cette dynamique de la « mafia protectrice ».

Evidemment, il peut arriver aussi que ces « Bases » ou comité de quartier s'engagent dans la prestation ou la réalisation de certains services communautaires, tels fournir les prises illégales d'électricité aux résidants, assurer la commande collective de camions d'eau pour la consommation des habitants du quartier, veiller à la propreté des rues et espaces communautaires, organiser les tournois de football ou les activités d'animation dans le quartier, participer à titre de main d'œuvre locale dans les projets d'assainissement du quartier, etc. Fort de leur utilité, ces groupes de jeunes sont le plus souvent tolérés et supportés par les membres de la communauté même s'il était de notoriété publique que la moralité de certains portait à désirer.

4.- La dynamique de la « Mafia Perceptrice»

Avec l'aggravation du chômage et de la pauvreté, la convoitise de gains matériels et le désir de possession, certains jeunes des bidonvilles qui opéraient comme « Mafia protectrice » glissent souvent vers la grande délinquance ou la criminalité et s'organiser carrément en gangs armés afin d'atteindre collectivement leur but financier illicite.

Profitant dès lors du déficit de présence des structures de l'État, ces derniers s'érigent soit en « Mafia perceptrice », monnayant leur service de protection aux résidants de leur quartier au prix fort, voire, rançonnant les membres de leur propre communauté, notamment les commerçants locaux, lesquels sont obligés de leur payer régulièrement soit une sorte de « taxe d'habitation » ou une forme de « taxe sur les activités commerciales ».

Il arrive même souvent que cette fonction de « Mafia perceptrice » soit cautionnée par les autorités politiques eux-mêmes, à travers la mise en place de la stratégie du « cash for peace », permettant à ces derniers d'obtenir au moins temporairement la paix des rues ou le gel de certains foyers de contestation populaire dans les bidonvilles, grâce au paiement d'une sorte d'« impôt de paix » sous la forme de subventions sociales aux représentants des « bases ».

Dans le même contexte, la plupart des candidats aux postes de maire, de député, de sénateur ou de président se sont vus aussi contraints de payer une sorte de « droit de passage » ou de « droit de réunion » pour avoir accès à l'électorat de ces quartiers durant leur campagne.

Évidemment, pour certains socio-anthropologues ou économistes, tel Thomas Lalime[2], les revenus alléchants tirés de ce système de perception fiscale souterraine, ne tardent pas à attiser la convoitise d'autres chefs de « bases » rivaux, voire à provoquer des tentatives de captation monopolistique de ces sources de rentes illicites, au point de conduire malheureusement à des guerres de territoire souvent sanglantes.

5.- La dynamique de la « Mafia Prédatrice »

La faillite de l'économie rurale a engendré depuis au moins trois décennies un exode massif de population, notamment de jeunes vers les grandes villes en quête de meilleures opportunités économiques. Cependant, cette mobilité sociale n'étant ni planifiée ni encadrée par les pouvoirs publics s'est accompagnée de sentiments de grandes frustrations nés de l'incapacité des nouveaux venus à s'auto réaliser ou à intégrer les communautés d'accueil.

Se sentant en effet exclus et marginalisés dans la capitale, certains de ces déshérités profitent de leur situation de ***« transit »*** et de leur statut d'***«anonymat »*** au sein des communautés urbaines et suburbaines pour afficher un comportement de ***« prédateur »*** vis-à-vis des membres de ces communautés. Les actes de kidnapping, les vols suivis d'assassinats spectaculaires, les agressions meurtrières visant particulièrement les policiers, les actes de vandalisme et de destruction systématique de propriétés publiques ou privées lors des débordements de rue sont autant de violences qui attestent du degré de pourrissement des liens sociaux entre les différentes classes sociales et les grandes inégalités entre certains quartiers.

Autant comprendre que ce sont justement toutes ces inégalités sociales, qualifiées par Johan Galtung[3] de violences structurelles, culturelles et symboliques qui vont finalement justifier et légitimer aux yeux des gangs armés cette violence urbaine et de proximité de nature prédatrice ou la volonté d'anéantissement qui peut animer certains gangs armés vis-à-vis d'autres groupes sociaux qu'ils estiment être soit différents d'eux-mêmes, soit dépositaires de l'autorité publique, voire, responsables de leurs conditions socio-économiques précaires.

---

[2] Voir Thomas Lalime « D'où vient la fortune des chefs de gangs ? », le Nouvelliste du 16 avril 2018.

[3] Johan Galtung. 1969. Violence, peace, and peace research. Journal of Peace Research, 6(3): 167-191.

Par contre, à un moment où le gouvernement et la communauté internationale parlent de l'organisation cette année des élections générales afin de renouveler le personnel dirigeant dans le respect du principe de l'alternance politique, l'implantation des gangs principalement dans les bidonvilles considérés comme des circonscriptions électorales importantes pose un autre dilemme plus conjoncturel, à savoir : Comment permettre aux candidats d'avoir un accès équitable à l'électorat de ces quartiers sans qu'ils fassent l'objet d'agression ou de rançonnage de la part des de ces gangs ? Comment s'assurer que les populations locales pourraient exercer librement leur droit de vote sans qu'elles ne soient pas soumises à des menaces ou que le sens de son vote ne soit dicté ou orienté par les membres de ces gangs au profit d'un candidat quelconque ? Ou mieux encore, Comment garantir la sécurité des infrastructures électorales, tels que bureaux de vote, des matériels sensibles et du personnel électoral dans ces zones ?

En réalité, depuis la volonté affichée par le gouvernement de tenir le referendum et les élections générales dans le courant de cette année, nous avons assisté à une augmentation de l'activisme de certains gangs, dont ceux regroupés au sein du consortium, appelé « G9 en fanmi et alié » ou « G9 en famille et alliés », constitué par la fédération d'un ensemble de gangs partageant un espace territorial allant de l'entrée Sud de la capitale jusqu'à la sortie Nord, représentant plus de la moitié de l'électorat de tout le département de l'Ouest.

En fait, lorsqu'on sait que l'aire métropolitaine de l'Ouest concentre à elle seule 55 % de la population urbaine du pays, avec un taux d'urbanisation totale de 60 %[4] et que les bidonvilles qui y progressent occupèrent déjà en 1997 près de 1/4, soit 22,15% des espaces bâtis et urbanisés[5] et comptèrent plus de la moitié de la population, nous pouvons déjà comprendre l'intérêt de ces gangs à vouloir assimiler des espaces encore plus vastes. D'où les attaques répétées du consortium G9 contre le quartier populaire de Bel-Air destinées à contrôler l'électorat et les bureaux de vote de ce quartier populaire dans la perspective des prochaines élections.

[4] Jean-Marie Théodat 2013.. « Port-au-Prince en sept lieues », *Outre-Terre*, vol. 35-36, no. 1-2 : 123-150.

[5] Garry Lhérison.1999. Logement et Bidonvilles. Dans G. Holly (dir.), Les problèmes environnementaux de la région métropolitaine de Port-au-Prince : Commission pour la commémoration du 250e anniversaire de la fondation de la ville de Port-au-Prince. p. 159.

III.- Les stratégies d'action visant à assurer une prévention durable contre le retour des gangs dans les zones de non droit pacifiées

En raison de tous les facteurs d'ordre, structurel, sociologique et psychologique qui constituent les causes enracinées de certaines formes violentes de mobilisation collectives ou de regroupement identitaires des jeunes dans les quartiers défavorisés, la stratégie de lutte contre les violences urbaines ne pourrait être pertinente que si seulement elle intègre l'idée non pas d'« anéantir » les bases de l'extérieur, mais plutôt de les « transformer » de l'intérieur.

Ceci dit, même si cette stratégie de transformation des bases doit nécessairement passer par le désarmement de leurs membres, l'arrestation et le jugement de ceux impliqués notamment dans les crimes graves, comme les assassinats, le kidnapping et les viols, cette dite stratégie doit s'atteler à mettre aussi en œuvre au profit des membres non violent ou des pépinières de ces bases un ensemble d'autres mesures sociales à caractère performatif, telle l*a* ***« formalisation institutionnelle des bases ».***

En effet, la décriminalisation des bases dans les bidonvilles et les quartiers sensibles, c'est-à-dire la neutralisation de leurs chefs ou autres membres impliqués dans les violences criminelles ne doit pas être une fin en soi. La finalité doit être plutôt l'exploitation du dynamisme physique et de l'intelligence émotionnelle des jeunes qui composent ces regroupements informels au profit d'objectifs sociaux plus licites, plus productifs et plus communautaires.

En d'autres termes, pour s'assurer le retour d'une sécurité durable dans les bidonvilles et les quartiers sensibles après ce processus de décriminalisation, il est nécessaire pour l'État de mettre en place un mécanisme de formalisation institutionnelle de ces bases, afin d'empêcher que celles-ci ne continuent après la neutralisation des bandits à reproduire les mêmes pratiques criminelles anciennes.

Cette stratégie de formalisation institutionnelle qui permettra aux pouvoirs publics de s'assurer que les membres desdites bases opèrent plus dans une logique de complémentarité, plutôt que dans une logique de confrontation avec l'État doit être fondée nécessairement sur trois piliers essentiels :

(1) ***Le pilier administratif :*** il consiste à l'enregistrement formel de ces bases auprès du ministère de l'intérieur, ce qui empêchera à leurs membres de fonctionner dans la clandestinité et de profiter de leur anonymat pour verser dans la criminalité ;

(2) ***Le pilier coopératif :*** il consiste à inscrire ces bases dans un partenariat public-privé, dont l'objectif est de transformer sur le long terme la doctrine et les pratiques des bases, en impliquant leurs membres, à titre de points focaux, dans la mise en œuvre et le suivi de certaines politiques publiques communautaires, telles, la lutte contre les violences faites aux femmes, la gouvernance sécuritaire des quartiers, la réalisation des petits travaux d'assainissement, les activités de recensement, la gestion de désastres, etc.;

(3) ***Le pilier fédératif :*** il consiste à soumettre les jeunes des quartiers sensibles et des bidonvilles à un processus subtil d'endoctrinement, grâce à des subventions sociales ciblées, priorisant la promotion d'activités à caractère civique ou évènementiel porteuses d'une lourde charge symbolique. L'implication de ces jeunes dans ces types d'activités permettra à ces derniers de développer avec le temps des sentiments identitaires nationaux ou des attitudes fédératives visant une dimension plus nationale que simplement groupale.

A côté de toutes ces dispositions politico-administratives conjoncturelles, il faudrait que l'Etat s'engage de manière plus structurelle dans la mise en œuvre d'une véritable politique publique de jeunesse. En effet, si la jeunesse d'une population est considérée comme une ressource vitale pour certaines sociétés politiques étrangères, c'est parce que celles-ci ont compris que le développement et la prospérité d'une nation ne peuvent résider que dans les mains d'une jeunesse formée et dotée de compétences professionnelles. Dans cette perspective, pour éviter que la société haïtienne ne continue de subir les effets contreproductifs de la jeunesse de sa démographie, il convient pour l'État de s'investir dans des politiques publiques sensibles à l'intégration socio-économique et à l'édification citoyenne de la jeunesse, telles :

- Le renforcement de l'accès des jeunes, notamment des quartiers déshérités, à des écoles professionnelles ;

- La promotion d’emplois jeunes et de stages en institutions ;

- Le financement de l’entreprenariat jeune, à travers des programmes de prêts bancaires spéciaux ;

- La promotion des talents sportifs ou artistiques des jeunes des quartiers ;

- La mise en place d’un Service civique mixte obligatoire, destiné à constituer une masse critique de jeunes éduqués civiquement et aptes à intervenir sur une base de volontariat et de bénévolat dans la gestion des catastrophes naturelles ou humaines ;

- La promotion des talents sportifs et artistiques chez les jeunes, etc.